

# COMMUNE DE VICHÈRES

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

**Étaient présents** : M MORAND, Mme MORAND, M LAUVERGNAT, M LETOURNEUR, M. BEREAU.

**Secrétaire de séance** : Mme MORAND Joëlle

**Absent excusé** :

M. RICARDEAU qui a donné pouvoir à M. MORAND.

M. PATRY, Mme de HAYNIN de BRY, M. CHAUMETON.

-----  
Le dernier compte-rendu est approuvé.

## DELIBERATION

### **28/ RAPPORT DE LA CLECT DU 3 JUIN 2019 SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES EN 2017 PAR LES COMMUNES DE CHAPELLE ROYALE ET LES AUTELS VILLEVILLON SUITE A LEUR ADHESION**

Vu la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 3 juin 2019 et l'approbation du rapport d'évaluation des charges transférées en 2017 par les Communes de Chapelle Royale et Les Autels Villevillon suite à leur adhésion (rapport n°1) ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées) a été instituée par délibération de la Communauté de Communes du Perche en date du 11 mars 2015. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est chargée d'analyser les charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres suite à des transferts de compétences, et proposer leur évaluation financière en vue du calcul des attributions de compensation par le Conseil Communautaire.

Il expose que, par jugements en date du 07/03/2019, le Tribunal Administratif d'Orléans a annulé la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2017 fixant le montant définitif des attributions de compensation des communes de Chapelle Royale et des Autels Villevillon. Le Conseil Communautaire est invité à réexaminer le montant de l'attribution de compensation pour ces deux Communes.

Pour ce faire, la CLECT, réunie le 3 juin 2019, a procédé à une nouvelle évaluation du montant des charges transférées en 2017 par ces deux communes.

Il fait lecture de ce nouveau rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport n°1 de la CLECT du 3 juin 2019.

### **29/ CONVENTION DE VERSEMENT PREALABLE A LA DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'OCCUPER LE SOL DES PARCELLES**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, est favorable à la signature d'une convention de versement préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol des parcelles ZL 103, 104, 105 de Monsieur LENFANT. Une Convention est annexée à la délibération.

Et autorise en conséquent le Maire à effectuer, toutes démarches et signer tous les documents se rapportant à cette convention.

### **30/ SUBVENTION ASSOCIATION DES JEUNES POMPIERS DE NOGENT LE ROTROU**

Le conseil municipal unanime attribue une subvention de 20 € à l'association des jeunes Sapeurs-pompiers de Nogent le Rotrou visant à financer leurs projets d'achats d'équipement et matériel nécessaires pour leurs recrues.

## **TRAVAUX**

### **CHOIX ENTREPRISES RETENUES TRAVAUX CHEMINS 2019**

Suite à l'étude des devis, le Conseil municipal attribue les travaux de chemins 2019 comme il suit :

<b><u>Ent PIGEON TP</u></b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Le Défat	4 847 €	5 816.40 €
Chauveau	1 824.46 €	2 189.35 €
Le Grand Montaigü	5 556.65 €	6 667.98 €

### **Ent MATE**

La Hérissière	8 950 €	10 740 €
Cour de l'école	2 177.50	2 613.00 €
Canalisation pluviale	12 550 €	15 060 €

## **DIVERS**

### **ACHAT BARNUM**

Une étude est envisagée sur l'achat d'un barnum quant au coût, au stockage et à son éventuelle utilisation.

### **ACHAT SONO**

A voir chez Camara

## **DEVENIR DE LA PARCELLE ZO n°38**

Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du PLUI, si aucun projet n'est envisagé, la parcelle sera maintenue en terre agricole.

## **BILAN REPAS FEU DE SAINT JEAN**

105 personnes ont répondu à notre invitation.

## **INAUGURATION DE LA PLACE DE L'EGLISE**

Le 29 juin les habitants et de nombreux généreux donateurs, ainsi que les entrepreneurs ont assisté à l'inauguration des travaux de l'église et de la place.

Après l'allocution du maire et la bonne prestation de la fanfare de Condé sur Huisne, tous les assistants se sont réunis autour du verre de l'amitié.

Le Maire déplore l'absence des divers officiels invités à cette inauguration.

## **14 JUILLET**

Organisation du feu d'artifice du 14 juillet des communes d'Argenvilliers et Vichères qui se déroulera au plan d'eau de la commune. Un arrêté d'interdiction de circuler sur la voie communale l'Epinay à Chauveau sera pris, l'accès pompier ainsi que le parking seront matérialisés par de la rubalise.

# **COMPTE RENDU SYNDICATS**

## **PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE**

Alain LAUVERGNAT, Délégué au PNRP rapporte l'action du Parc.

-Opération de replantation des haies organisée par le PETR, conditionnant sa subsistance d'un minimum de 30 ans.

-Subvention versée au château des contes du Perche de Nogent le Rotrou.

## **AQUAVAL**

Le Syndicat se réjouit de la hausse de fréquentation.

Divers investissements à hauteur de 421 000 € sont envisagés dans les années à venir.

Intégration de la commune de Coudreceau au syndicat et donc au planning de fréquentation des scolaires.

Levée de séance 22h30.